

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Animation du Club des Hauts de Seine « Les entreprises s'engagent »

La Communauté *Les entreprises s'engagent* a été lancée par le Président de la République en 2018, et poursuit l'action portée en 2019 sous le nom "Plan 10 000 entreprises" puis "La France Une Chance, Les entreprises s'engagent" dans le cadre de la circulaire de février 2019. Cette circulaire a encadré le déploiement des clubs départementaux dans toute la France et le recueil des engagements des entreprises, initialement autour de 14 thématiques.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans la politique nationale d'animation des « clubs les Entreprises s'engagent ».

Dans les Hauts de Seine, le club Les entreprises s'engagent est piloté par la Référente de la DRIEETS des Hauts de Seine, en interaction avec le leader d'entreprise et l'animateur.

Ce triptyque est en relation avec le GIP *Les entreprises s'engagent* national (LESE), l'ensemble permettant de garantir le respect des valeurs d'engagement.

La structure d'animation peut être un réseau d'entreprises local, une organisation patronale, une chambre consulaire, une association, ou toute structure avec un ancrage local ayant démontré sa capacité à fédérer et accompagner les entreprises dans la concrétisation de leurs engagements.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de la Communauté Les entreprises s'engagent et financées comme telles doivent être menées sous la bannière Les entreprises s'engagent, et non sous la bannière de la structure d'animation.

Les projets seront instruits par la DRIEETS des Hauts de Seine.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement dédié.

Une convention sera établie entre la DRIEETS des Hauts de Seine et le(s) porteur(s) de projets retenu(s). Cette sélection donnera lieu à l'élaboration, en lien avec la DRIEETS des Hauts de Seine, d'une feuille de route adaptée au contexte et aux besoins du territoire.

Les porteurs des projets bénéficient d'un accompagnement par la DRIEETS des Hauts de Seine.

1. Critères de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les structures qui souhaitent animer les clubs *Les entreprises s'engagent* dans le département des Hauts de Seine.

La structure conventionnée pour l'animation du club *Les entreprises s'engagent* désigne un animateur en charge de la mise en oeuvre de l'animation sur le territoire. Cette structure animatrice est un réseau d'entreprises ou une structure du territoire connu pour sa capacité à fédérer les entreprises engagées et sa maturité sur les sujets d'engagement sociaux, sociétaux et environnementaux. Elle est sélectionnée chaque année par la DRIEETS des Hauts de Seine, en lien avec le leader du club *Les entreprises s'engagent*, et est validé par le GIP LESE.

Sa mission est cadrée par une feuille de route partagée et une convention annuelle.

La structure effectue un reporting régulier auprès de la DRIEETS des Hauts de Seine, ainsi qu'au GIP *Les entreprises s'engagent*.

La mise en place de consortiums d'animation ou de "co-animateur" est possible.

Le choix de l'animateur s'appuiera sur les dynamiques territoriales qu'il propose de mettre en oeuvre. Il devra notamment démontrer sa capacité à :

- Fédérer les entreprises du territoire ;
- Travailler dans une logique partenariale avec l'ensemble de l'écosystème territorial, qu'il soit public ou privé (entreprises, réseau d'entreprises, partenaires publics ou privés, collectivités territoriales, opérateurs d'Etat, etc.) ;
- Mettre en oeuvre le projet de la Communauté *Les entreprises s'engagent* dans le département dans le respect de ses grands principes et règles opérationnelles.

Les projets remontés doivent proposer un plan d'action opérationnel compatible avec les actions propres à la fonction d'animateur, telles que :

- Déployer les programmes d'actions *Les entreprises s'engagent* sur le territoire ;
- Prospecter des entreprises pour s'engager concrètement (validation en amont par la DRIEETS des Hauts de Seine, des priorités de ciblage des entreprises sur le territoire, en fonction des enjeux des Politiques publiques)
- Mobiliser les entreprises sur les thématiques prioritaires de la Communauté ;
- Identifier de nouvelles entreprises à engager sur le territoire ;
- Accueillir et accompagner les entreprises membres de la Communauté ;
- Favoriser la rencontre et la collaboration entre les entreprises à travers des événements collectifs ;
- Organiser des formats de rencontres, de dialogue et de passage à l'action et tenir une feuille de route (NB : il sera attendu d'un club structuré et mature l'organisation d'au moins un événement par mois) ;
- Organiser le suivi des inscriptions et l'envoi de compte-rendu post-événement ;
- Mobiliser les entreprises membres et les partenaires dans le cadre du *Mois Les entreprises s'engagent* (octobre), événement annuel de la Communauté ;
- Faire grandir la communauté des membres du club ;
- Associer aux événements l'ensemble de l'écosystème social (France Travail, Missions locales...).
- Faire le suivi des indicateurs clés du club ;
- Suivre les engagements volontaires des entreprises membres de la Communauté via le CRM (base de données);

- Effectuer un reporting des actions d'engagement des entreprises ;
- Garantir la visibilité des actions du club ;
- Créer et maintenir la page LinkedIn avec les principes de communication partagés ;
- Référencer les événements sur la plateforme www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr ;
- Mobiliser les réseaux de presse locaux pour partager les actions et les relayer ;
- Participer aux temps d'échange de la Communauté (ex. réunion mensuelle des clubs, réunions thématiques) ;
- Effectuer et transmettre des rapports d'étape régulièrement, un rapport d'activité tous les 3 mois, ainsi qu'un bilan administratif, comptable et financier annuellement.

Le financement est pris en charge par l'Etat, dans la limite du montant conventionné.

Les projets devront expliciter précisément les besoins de financement.

Il est demandé au porteur de projet de prévoir des cofinancements.

Les dépenses éligibles comprennent les coûts fixes relatifs à l'animation et au pilotage global du projet :

- des ressources humaines de coordination, de communication et de pilotage global ;
- des dépenses de prestations ;
- des charges de fonctionnement et de logistique.

Cette mission d'Animation n'a pas vocation à financer l'acquisition de matériel ou de logiciel sauf s'il peut être justifié par le candidat que cette dépense est directement liée à la réalisation du projet.

Un contrôle de premier niveau des dépenses éligibles sera effectué à réception des probants, fournis par la structure, justifiant ces montants, tels que des bulletins de salaires pour les contrats de travail, d'achat de matériel et/ou logiciel nécessaire à la mission...

Cette prestation d'animation devra être réalisée entre le 01/04/2024 et le 31/12/2024.

2. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mars 2024 à minuit.

La sélection des dossiers sera effectuée en mars (date à définir).

Le début de mise en oeuvre de l'animation est fixé au 1^{er} avril 2024.

3. Modalités de réponse

Un dossier type de demande est accessible sur le site internet de la Préfecture des Hauts de Seine et de la DRIEETS.

Le(s) porteur(s) de projets postulent en renseignant le CERFA et la fiche de candidature.

Pour candidater à l'AMI, vous devez :

- Remplir la fiche de candidature en annexe de cet AMI
- Joindre le CV des personnes en charge de l'animation du club départemental les entreprises s'engagent - Un animateur issu de la structure devra être désigné dans le dossier.
- Joindre les statuts de votre structure

– Envoyer votre candidature à :

DRIEETS d'Ile-de-France
Unité Départementale des Hauts-de-Seine
Madame MICHEL Nadine
Déléguée Hauts de Seine – DARP

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt devront être adressées en version numérique à l'adresse mail : nadine.michel@drieets.gouv.fr

Toute question est à transmettre à cette même adresse.

Vos éléments de candidatures doivent être envoyés sous format PDF, dans un seul mail.